

## IGAG IV: Le chef militaire face aux exigences du droit ( par le Lieutenant-colonel FAVIER)

19 avril 2017 | Classé dans: AFAR,ARMEES,GENDARMERIE,LA UNE,TRIBUNE | Publié par: AFAR 1 419 vues



Le général d'armée Denis Favier, Directeur général de la Gendarmerie nationale

A tous nos chefs indélicats qui refusent le droit au sein des armées en général et au sein de la gendarmerie en particulier, je vous invite à lire l'article intitulé:

### **"Le chef militaire face aux exigences du droit – L'Officier sur la corde raide"**

Par le lieutenant-colonel FAVIER, revue de la gendarmerie N° 192 et 193 – 1999.

Pour lire l'article, cliquer sur le lien ci-dessous:

Article LCL FAVIER

Cet officier supérieur à la carrière exceptionnelle et indiscutable a été comme vous le savez, Directeur Général de la Gendarmerie Nationale.

Pour moi et sans offenser son successeur, il a été le plus grand chef de toute l'histoire de la Gendarmerie Nationale.

Cet Homme d'honneur et de grande valeur, s'est exprimé remarquablement sur l'application du droit au sein des armées.

Chères lectrices et chers lecteurs, je vous invite tous à lire les mots de cet Homme d'exception qui est entré dans l'Histoire de la gendarmerie. C'est une leçon pour beaucoup de nos chefs hiérarchiques et pour certains grands chefs qui ne respectent pas le droit et bafouent sans vergogne, nos valeurs militaires, pour protéger des intérêts particuliers au détriment des intérêts collectifs des militaires.

Pour ces chefs qui remettent en cause mes actions reposant uniquement sur le droit et rien que le droit:

**Prenez-en de la graine et apprenez ce que veut dire un « Chef », un vrai!**

**Arrêtez de vous fourvoyer dans le déshonneur et assumez avec courage vos fonctions de chef!**

Quelques extraits qui vous permettront de savourer et de boire les paroles du Lieutenant-colonel FAVIER, un visionnaire qui dès 1999, annonçait ce que nous vivons aujourd'hui et depuis de très longues années. Pour ma part, 1999 a été l'année de mes déboires institutionnels.

**« ... le chef militaire, au quotidien comme en opération ne bénéficie pas d'un aménagement des règles générales.**

**... On attend donc du militaire qu'il mette en oeuvre des procédés spécifiques, au rang desquels figure l'emploi de la force, pour maintenir, rétablir ou imposer le droit tout en le respectant.**

**Entre « la force et le droit », il s'agit pour le militaire en opération de rechercher un délicat équilibre.**

**... En effet, la prééminence du droit interne ou international conduit le chef responsable d'une opération à rechercher un ancrage juridique même dans les situations extrêmes comportant des procédés exorbitants comme l'emploi de la force avec ou sans usage des armes.**

**En d'autres termes, la fin ne justifie pas tous les moyens. En conséquence, il ne s'agit plus seulement d'atteindre efficacement les objectifs, mais de les atteindre justement, c'est à dire dans le respect des règles de droit.**

**... Les hommes qui s'engagent face à eux, agissent au nom d'un droit de plus en plus contraignant et ne peuvent, évidemment, pas en bafouer les principes généraux.**

**... Quoique l'adversaire ait fait dans le passé, il doit être considéré avec dignité et les moyens mis en œuvre contre lui ne peuvent être qu'en adéquation avec les conditions du moment.**

**... Il faut que chacun des acteurs soit imprégné et respectueux des exigences du droit. Celles-ci guideront en permanence l'action même dans les phases les plus critiques, en la soumettant à des principes éthiques.**

**... Il lui faut alors avoir le courage de s'opposer à certains projets alors que sa formation militaire le pousse plutôt à une obéissance plus rigoureuse.**

**... A l'évidence, ce ne sont pas de juristes dont les forces armées ont besoin en opération mais de chefs non seulement imprégnés de culture juridique, mais ayant aussi intégré les principes éthiques du droit.**

Au Général VECHAMBRE, Inspecteur Général des Armées Gendarmerie (IGAG), contestez-vous cette analyse du chef militaire face aux exigences du droit?

Si vous la validez, faites en bonne application, car aujourd'hui ce n'est pas le cas en ce qui me concerne et certainement pour beaucoup d'autres de mes camarades victimes de harcèlement et de discrimination!



Par Paul MORRA,

Président de l'AFAR (Association des Forces Armées Réunion)

